

Raisons communes d'un moratoire sur l'éolien terrestre, l'éolien en mer et le photovoltaïque au sol

- **Absence d'évaluation économique, sociale et environnementale de l'intérêt public** de financer de façon massive ces énergies intermittentes alors que l'électricité française est déjà décarbonée à 95%
- **Absence de complémentarité avec les Energies permanentes et pilotables Bas carbone** et risque pour la sûreté et la sécurité lié à une modulation excessive des réacteurs nucléaires
- **Inutilité car surcapacité de production électrique en France avec une exportation de 102 TWh en 2024** et baisse structurelle de la consommation électrique (efficacité énergétique, sobriété, prix élevés)
- **Surproduction en France et en Europe conduisant à des prix négatifs et une volatilité sur les prix de marché en fonction de la météo**
- **Première cause des augmentations régulières du coût complet de l'électricité** (investissements RTE, Enedis, subventions pour prix garantis) et par conséquent sur le coût de la vie des Français et la compétitivité des entreprises
- **Pas de contribution à la réduction du CO2 en France** (photovoltaïque émet 2 fois plus que la moyenne française l'été) et besoins de centrales thermiques encore plus émissives quand il n'y a ni vent ni soleil l'hiver
- **Dégradation de la dépendance énergétique de la France** (tout est importé sauf l'assemblage avant installation...) et dépendance à des matériaux stratégiques non disponibles en France ni souvent en Europe
- **Déstabilisation de la fréquence (onduleur vs alternateur) et risques accrus sur la stabilité du réseau de transport** et distribution d'électricité.

Raisons spécifiques additionnelles pour l'éolien terrestre

- **Energie la plus refusée par les Français**
- **Atteintes majeures aux patrimoines culturel, historique, environnemental et mémoriel**
- **Dégradation de la santé des résidents proches et des élevages** (saturation visuelle et encerclement des résidents bruit, effet stroboscopique, effets électromagnétiques, infrasons jusqu'à 10 km...) avec distance trop faible aux habitations (DE : 10 fois la hauteur)
- **Industrialisation et destruction préjudiciable des paysages ruraux.**

Raisons spécifiques additionnelles pour l'éolien maritime

- **Risque sur la sécurité de la navigation maritime**
- **Atteinte directe et avérée aux Grands Sites de France** : tous les parcs existants et projetés sont localisés devant un Grand Site de France...
- **Technologie de l'éolien posé unanimement refusée durant le débat public** « La Mer en débat » en termes d'acceptabilité et non maîtrisée en France (importation, même de Chine pour les mâts...)
- **Technologie de l'éolien flottant non mature** (sous-stations/câbles de raccordement) et non maîtrisée en France
- **Energie la plus chère en coût complet**, à cause des raccordements et des flexibilités massives nécessaires (équivalent à 1 centrale nucléaire ou 30 parcs terrestres)
- **Energie très fluctuante** qui impacte le plus le réseau en cas de vent fort.

Raisons spécifiques additionnelles pour le PV au sol

- **Production massive et inutile de mars à octobre entre 10h00 et 16h00** à une période où la consommation est la plus faible
- **Incapacité de répondre à la pointe d'hiver** en cas de grand froid
- **Imposition de modulations dangereuses et quasiment impossibles à mettre en œuvre par EDF** en raison de la durée du pic de la cloche solaire
- **Risque cybersécurité sur les onduleurs** (70% des onduleurs importés hors d'Europe)
- **Impact sur le compte d'exploitation d'EDF forcé** à exporter à bas prix en raison de l'impossibilité de moduler sur des périodes aussi courtes
- **Industrialisation et destruction préjudiciables des paysages** des espaces ruraux
- **Atteinte au potentiel agronomique de la France**
- **Impact sur le coût financier de transmission des terres** et de la rentabilité des exploitations agricoles
- **Energie la plus consommatrice d'espace** par MWh produit (1000 fois plus que le nucléaire et 8 fois plus que l'éolien).